



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la Société SAS CPV SUN 40 en vue de la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Vouillers

Une enquête publique est ouverte **du mercredi 17 janvier 2024, à partir de 14h00, au lundi 19 février 2024 inclus, jusqu'à 17h00**, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-217-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société SAS CPV SUN 40, dont le siège social est situé à : 966, avenue Raymond Dugrand – Immeuble Blasco – 34060 MONTPELLIER, en vue de créer un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Vouillers.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 6 avril 2023, sera déposée à la mairie de Vouillers où chacun pourra en prendre connaissance pendant 34 jours consécutifs, soit **du mercredi 17 janvier 2024, à 14h00, au lundi 19 février 2024 inclus, jusqu'à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Vouillers.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de Vouillers (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr / Publications / Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Vouillers aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la mairie de Vouillers (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-217-IC ;
- par voie électronique à : ddt-participations-public@marne.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le lundi 19 février 2024 à 17h00.

Monsieur Gérard CHEVALIER, chargé d'opérations en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, à la mairie de Vouillers aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le mercredi 17 janvier 2024, de 14h00 à 17h00 ;
- le samedi 3 février 2024, de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 9 février 2024, de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Vouillers.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société SAS CPV SUN 40.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

–auprès de M. Geoffrey LEMENU par courriel : g.lemenu@luxel.fr ou par voie postale à la société SAS CPV SUN 40, dont le siège social est situé : 966, avenue Raymond Dugrand – Immeuble Blasco – 34060 MONTPELLIER.

– auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse ddt-participations-public@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 – Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 29 novembre 2023

**Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de l'Unité procédures environnementales**

Signé : Vincent ROGER